



CONSULTATION

Négociation 2020

QUESTION ADDITIONNELLE

COMMUNIQUÉ N° 2

POUR AFFICHAGE IMMÉDIAT

2019-08-28

Augmentation fixe ou en pourcentage?

Nous aimerions avoir votre avis sur la revendication salariale en vue de la prochaine négociation intersectorielle. L'objectif est d'y nourrir les réflexions. L'actualité fait mention de quelques organisations syndicales qui réfléchiraient actuellement à privilégier une augmentation en montant fixe afin d'avantager les bas salariés. Exemple : une augmentation du taux horaire de 3,00 \$ de l'heure pour tout le monde.

La structure salariale actuelle est basée sur le rangement salarial d'une catégorie d'emplois qui a été évaluée en fonction de critères objectifs, soit 17 sous-facteurs (niveau de scolarité, autonomie, dangerosité, etc.). Globalement, des augmentations en pourcentage font évoluer au même rythme le salaire de base et la part attribuée selon le rangement. Ce type d'augmentation préserve l'équilibre au sein de la structure salariale et maintient la reconnaissance offerte pour l'évaluation des emplois. Une augmentation à montant fixe vient accroître le salaire de base et réduire la reconnaissance salariale liée à l'évaluation.

Dans ce contexte, vous suggérez une proposition basée sur un pourcentage, en montant fixe ou une formule hybride qui inclurait le pourcentage et le montant fixe ?

- Pourcentage
- Montant fixe
- Formule hybride

Commentaire : _____

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la fiche pédagogique - Enjeu salarial disponible sur notre site internet <http://www.syndicatsoutien.com/spip.php?article397>

Dominic Latouche, président